



BIENVENUE AU MONDE DU CHIEN



- Site internet www.mondeduchat.ch
- E-mail info@mondeduchat.ch
- Téléphone +41 79 671 79 40
- Adresse rue du Chaffard 56, 1170 Aubonne, Vaud, Suisse

Informations et règlement en vigueur depuis le 1.07.2024





Formation professionnelle au métier de **DOG-SITTER**

« Gestion des chiens difficiles »

Maximum 5 chiens/jour



Présentation et conditions générales

La forme masculine vaut par analogie pour les personnes de sexe féminin ou une pluralité de personnes

Cette formation a un objectif très clair : former et accompagner les apprenants pour qu'ils soient aptes et solidement armés pour devenir des **DOG-SITTER**, spécialisés avec les chiens « difficiles ».

Cette formation est dite **professionnelle**, car son objectif est de permettre aux personnes qui s'y inscrivent de pouvoir véritablement exercer en fin de parcours. **Quel que soit votre projet, nous vous conseillerons pour le concrétiser.** Un grand nombre d'heures et de journées complètes sont consacrées à approfondir les connaissances de base du chien et de l'activité de DOG-SITTER. Tous ces apprentissages et expériences sont absolument essentiels pour être correctement formés. **Tous les contenus enseignés se basent sur les recherches les plus récentes sur le comportement animal, les pathologies, les premiers secours, etc.** qui ne sont pas le fruit d'idées reçues ou de croyances approximatives.

A qui s'adresse cette formation ? Cette formation s'adresse à toute personne désireuse de devenir DOG-SITTER, souvent pour une activité complémentaire.

De manière générale, il est principalement demandé à chacun(e) d'avoir un sens certain de l'organisation, de la précision, de la rigueur et bien sûr, d'une passion évidente pour les chiens. Avoir des facilités pour se déplacer sera un atout majeur (permis de conduire et véhicule) à l'exercice de cette activité.

Loi suisse : selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), un DOG-SITTER ne peut pas prendre en charge plus de 5 chiens/jour s'il n'est pas au bénéfice d'un CFC de gardien d'animaux ou d'une FSIFP CHIEN, reconnue par l'OSAV.

Pour les personnes souhaitant se reconvertir : il n'est pas nécessaire d'avoir travaillé auparavant dans le milieu de l'animal pour exercer en tant que DOG-SITTER. Les reconversions sont tout à fait fréquentes !

Pour les plus jeunes : l'âge minimum pour suivre la formation est de 18 ans. Le Centre de formation MDC encourage les jeunes candidats à se diriger plutôt vers une formation CFC, mais c'est aussi une possibilité de formation de base pour enrichir le CV avant de postuler pour une place d'apprentissage CFC de gardien-ne d'animaux.

Pour les personnes exerçant déjà un métier lié à l'animal : vous connaissez déjà les chiens, c'est très bien. Cette courte formation vous permettra d'acquérir l'essentiel des connaissances de base qui correspondent aux exigences des propriétaires de chien d'aujourd'hui.



Organisation pratique de la formation

• Lieu de formation

Adresse de la formation :

Centre de formation Monde du chat/chien, rue du Chaffard 56, 1170 Aubonne - Suisse

Aubonne se situe entre Lausanne et Genève et entre Morges et Rolle dans le canton de Vaud.

Par la route, à 5 min depuis la sortie d'autoroute A1, Allaman.

Par le train, sortie gare « Allaman », puis bus arrêt « Bougy-St-Martin » (sur demande) 1 minute à pied.

Parking gratuit à disposition dans le quartier (zones blanches)

Les cours pratiques ont lieu à Forel-sur-Lucens / VD et l'atelier toilettage à Lausanne.

• Durée de la formation

- **10 jours (62h30 de cours théoriques et 13h de cours pratiques)** sur le lieu de formation et en extérieur, plus l'examen écrit **(1j)** et l'examen pratique **(2h)**

• Organisation des journées de formation

Les horaires de la formation théorique sont globalement ceux-ci :

8h30h-12h et 13h00-17h00

Ces horaires peuvent légèrement varier en fonction des besoins ou des situations, spécifiquement pour les cours pratiques qui se déroulent sur le terrain.

Des boissons chaudes thé/café sont disponibles à volonté et gratuitement tout au long de la formation au Monde du chat. Les repas de midi sont à la charge de l'apprenant et sont pris librement dans les restaurants alentours. Mais il est possible (et fréquent) de rester dîner dans la salle de cours si l'on prévoit d'apporter son sandwich ou autre en-cas.

Un frigo, un micro-onde, des assiettes et des couverts sont à disposition.



• Logement

Les démarches de réservation d'un logement et les frais s'y rapportant sont à charge de l'apprenant.

A Aubonne :

Hôtel NJorden

Place du Marché 15, 1170 Aubonne

021 808 50 90 <https://njorden.com/hotel/>

A Etoy :

Eh ! Toi Self Motel

Route Suisse 3, 1163 Etoy

021 566 11 66 www.selfmotel.ch

• Assurances

L'apprenant est tenu d'être assuré personnellement en cas de maladie et d'accident durant toute la durée de la formation. En aucun cas le **MDC** est responsable des frais y relatifs.

L'apprenant est tenu d'être au bénéfice d'une assurance RC, ceci obligatoirement.

Les déplacements pour se rendre sur le lieu de la formation sont à la charge de l'apprenant et ne rentrent en aucun cas sous la responsabilité du **MDC** en cas d'accident.

Le **MDC** décline également toute responsabilité en cas d'accident sur le lieu de la formation et lors des cours pratiques.

• Outils pédagogiques

Chacun des chapitres traités est agrémenté de différents supports qui aident à la compréhension : photos, schémas, vidéos, exercices pratiques, jeux de rôles, etc.

Plusieurs chats vivent sur le lieu des cours. Il est donc malheureusement interdit d'emmener son chien en formation (excepté pour le cours de toilettage).

Les chats dormant près des apprenants, créent une ambiance particulièrement apaisante durant les heures de cours.

Les enregistrements vocaux / vidéos et photos **ne sont pas autorisés**, excepté avec l'accord des formateurs. **Les supports de cours sont soumis au © copyright.**



Conditions d'admission

Pour entrer en formation au **MDC**, formation professionnelle de **DOG-SITTER**, gestion des chiens difficiles, il convient de répondre aux conditions suivantes :

- Etre âgé de 18 ans au moins
- Maîtriser la langue de l'enseignement, soit le français
- Démontrer des aptitudes personnelles permettant d'exercer ultérieurement l'activité de **DOG-SITTER, gestion des chiens difficiles.**

● Parcours d'admission

1. Pour être admissible dans la formation de **DOG-SITTER** proposée par le **MDC**, le candidat doit déposer un dossier d'inscription complet et conforme **au plus tard 2 semaines avant le début de la formation** et s'acquitter des **frais d'inscription de CHF 50.-**, non remboursables. Le dossier d'admission doit contenir les pièces suivantes :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé
- Frais d'inscription versés sur le compte bancaire (Raiffeisen) du MDC
- Un curriculum vitae récent et complet
- Une lettre de motivation d'environ 1 page
- Pour les candidats suisses ou étrangers, domiciliés en Suisse, un extrait du casier judiciaire classique central suisse, datant de moins de 3 mois. L'extrait peut être commandé auprès d'un office de poste ou sur le site : www.casier.admin.ch
- Pour les candidats domiciliés à l'étranger, joindre l'extrait de casier judiciaire du pays d'origine
- 2 photos passeport récentes dont une agrafée sur le formulaire d'inscription.
- Copie d'une pièce d'identité (recto-verso pour la carte d'identité)
- Copie du permis de séjour ou d'établissement pour les candidats étrangers domiciliés en Suisse.
- Une copie du contrat d'assurance RC

● Lettre de motivation

Dans une lettre de motivation d'environ 1 page, le candidat présente les éléments-clés de sa vie qui expliquent selon lui les motivations à choisir la formation de **DOG-SITTER, gestion des chiens difficiles.** Le candidat présente aussi ses aptitudes, connaissances et représentations qu'il a de sa future pratique, ainsi que ses projets et envies. Il met aussi en évidence ses compétences et ses limites relatives pour cette formation.



Critères d'évaluation :

- Capacité à présenter et à analyser son histoire de vie personnelle
- Capacité à faire des liens entre son histoire de vie et ses motivations à la formation
- Représentation du travail de **DOG-SITTER** et pertinence du choix de cette formation
- Soins et créativité apportés à la présentation
- Syntaxe et orthographe (expression écrite)
- Respect des consignes demandées

• **Appréciation des aptitudes personnelles**

Si le dossier est complet, conforme et déposé à temps au centre de formation du **MDC**, alors le candidat reçoit une confirmation par courrier électronique de la validité de son inscription dans un délai de **dix jours au maximum**.

Un entretien avec la Directrice peut être organisé au MDC ou en visioconférence, sur demande du candidat.

• **Admission**

La Directrice du **MDC** évalue chaque dossier et retient les candidats répondant aux critères fixés.

La décision d'admission **est notifiée au candidat** qui reçoit le contrat de la formation professionnelle à **signer et à renvoyer en 2 exemplaires** au **MDC**.

Si le candidat n'est pas admis pour l'année en cours pour diverses raisons, il peut se représenter l'année suivante (sans frais d'inscription). La décision prise par la Directrice du **MDC** est sans appel, mais elle est toutefois transmise et expliquée au candidat sur rendez-vous au **MDC** ou par téléphone.

• **Annulation**

Un candidat peut annuler **sans frais** (hormis les frais d'inscription non remboursables) son inscription à la formation de DOG-SITTER, gestion des chiens difficiles **2 mois avant le début de la formation, par écrit au MDC**. Passé ce délai, **les conditions d'annulation** s'appliquent (voir conditions d'annulation).



Plan de la formation

La formation se déroule chronologiquement du cours 1 au cours 15
Les modules en oranges sont facultatifs, sur inscription (non compris dans le prix de base)
(voir calendrier)

En noir les modules obligatoires (10 jours) (62h30 théoriques et 13h de pratique)

En orange, les modules facultatifs

Module 1 Comprendre les chiens (1j)

Module 2 Gérer les chiens (1j)

Module 3 La nutrition du chien (1 j)

Module 4 La nutrition du chien, suite (1 j)

Module 5 Introduction à la CVN (communication non violente) (1 j)

Module 6 Atelier de toilettage (4h)

Module 7 Le métier de Dog-sitter (1j)

Module 8 Anatomie/physiologie et génétique du chien (1j)

Module 9 Comment créer son entreprise ? (1j)

Module 10 les pathologies du chien (1j)

Module 11 Les pathologies d'urgences, soins et 1^{er} secours chien (1j)

Module 12 Gestion d'un seul chien et d'un groupe de chiens + visite d'un chenil (1 j)

Module 13 Lois suisses et cantonales (4h)

Module 14 L'agression chez le chien familial (1j)

Module 15 Le système familial humain-chien-chat et son lien avec la nourriture (1 j)

Examen théorique de fin de formation (1 jour)

Examen pratique de fin de formation (2h)

Les **modules soulignés** sont reconnus par l'OSAV et sont pris en commun avec la formation FSIFP CHIEN, gardiennage. Les examens concernant ces sujets sont identiques. Une attestation spécifique sera donnée pour ces cours en commun si l'étudiant souhaite continuer les études pour obtenir par la suite, une FSIFP CHIEN, gardiennage (passerelle possible, voir page 11).



Conditions et règlements d'examens

Afin de garantir la qualité et le professionnalisme des apprenants, nous les évaluons avant de terminer la formation. C'est la garantie pour chacun de savoir qu'au sortir de la formation, l'apprenant est apte à mener correctement et confortablement son travail de DOG-SITTER.

Examen théorique écrit : questionnaire sous forme d'un QCM, un vrai-faux, des questions semi-ouvertes ou ouvertes, relatives aux thèmes étudiés durant la formation. La moyenne est effectuée avec chaque partie de l'examen. 1 expert au minimum sera présent lors de l'examen écrit avec la Directrice du **MDC**. Tous les documents d'examens seront signés par le candidat, l'expert et la Directrice.

Durée : 1 jour

Examen pratique : mise en situation avec les chiens *d'Arco Mushing Team*. 1 expert au minimum sera présent lors de l'examen pratique avec la Directrice du **MDC** et la responsable de formation.

Durée : 2h

Contrôle : les examens sont corrigés par les formateurs et contrôlés par un comité d'examen. Ce comité est constitué de **2 personnes** : la Directrice du **MDC** et un assesseur neutre. 1 expert au minimum sera présent lors de l'examen écrit avec la Directrice du **MDC**. Les résultats sont communiqués à l'étudiant par e-mail ou par téléphone.

Impossibilité de se présenter à l'examen écrit ou pratique : la participation aux examens peut être repoussée uniquement avec un certificat médical envoyé avant la date butoir, au **MDC**. Dans ce cas, si la date du certificat médical le permet, les mêmes règles et conditions sous « échec » sont appliquées.

Pour obtenir le certificat de DOG-SITTER, gestion des chiens difficiles : une moyenne générale de 4/6 est exigée. Toutefois, aucune note en dessous de 3 ne sera admise.

Les examens écrits personnels pourront être consultés au **MDC** par chaque apprenant qui le demande et sur rendez-vous.

• Echec

En cas d'abandon en cours de formation : aucun remboursement n'est exigible de la part de l'apprenant et la somme globale de la formation reste due (voir Conditions d'annulation).

En cas d'échec de l'examen écrit (moyenne générale de l'examen écrit en dessous de 4 ou une note en dessous de 3) : l'apprenant peut se représenter à l'examen écrit lors



de la session suivante et devra refaire les parties des thèmes échoués (note en dessous de 4).

Une seule possibilité de se représenter à l'examen l'année suivante est autorisée. En cas de 2^{ème} échec, l'étudiant recevra une « attestation de cours ».

Coût : la somme de **CHF 100.-** sera facturée à l'apprenant pour l'examen théorique refait, payable le jour de l'examen.

Recours : en cas de litige, l'étudiant peut demander **un entretien** avec la Directrice afin d'analyser ses résultats. Après ce rendez-vous seulement, l'étudiant, s'il le souhaite, a **30 jours** pour déposer un recours par voie postale, **en recommandé**, à l'adresse du Centre de formation Monde du chat à Aubonne.

Une « Commission de recours » est constituée, comprenant : un-e avocat-e, un-e vétérinaire et un-e assesseur neutre. Un **acompte de CHF 500.-** pour les frais doit être versé au **MDC** le même jour que l'envoi du recours. Les frais relatifs au recours sont à la charge du requérant, à raison de CHF 100.-/heure par personne présente, pour l'évaluation du litige et prise de décision. Si le requérant reçoit gain de cause, les frais payés d'avance, lui seront remboursés.

Le for juridique est à Aubonne / Vaud.

Certificat de formation

Un certificat de *DOG-SITTER, gestion de chiens difficiles*, est délivré à tout apprenant ayant mené à bien la totalité du programme et réussi les examens (voir conditions d'examens).

Une attestation de suivi de formation est délivrée à l'apprenant n'ayant pas obtenu son certificat de DOG-SITTER (voir conditions d'examens).

Précision : une formation interrompue dans son déroulement par l'apprenant ne conduira pas à l'obtention du certificat de DOG-SITTER. Concernant les absences au cours : **sont autorisées, au maximum 7,5 heures d'absence**, soit 1 jour sur la formation totale. Au-delà de ces 7,5 heures d'absence, les cours manqués doivent être rattrapés lors de la session suivante, afin de recevoir le certificat.

La totalité des frais de formation doit également être payée au MDC pour recevoir le certificat ou l'attestation.

Le certificat de DOG-SITTER, gestion des chiens difficiles, est délivré par le **MDC** lors de la journée de remise des certificats. Si toutefois l'apprenant ne peut pas être présent, le certificat lui sera envoyé par poste.



Prix de la formation

Session 2025

- Formation de **DOG-SITTER, gestion des chiens difficiles** :
10 jours de cours en présentiel CHF 1800.-
- Payable en totalité à la signature du contrat (rabais 60.-) :
CHF 1740.-
- Payable en 4 fois (sans frais supplémentaires) selon le tableau suivant :

1 ^{er} versement : à la signature du contrat	CHF 450.-
2 ^{ème} versement : au 31.03.2025	CHF 450.-
3 ^{ème} versement : au 31.05.2025	CHF 450.-
4 ^{ème} versement : au 30.07.2025	CHF 450.-
- Payable en 8 fois (sans frais supplémentaires) selon le tableau suivant :

1 ^{er} versement : à la signature du contrat	CHF 200.-
2 ^{ème} versement : au 31.03.2025	CHF 200.-
3 ^{ème} versement : au 30.04.2025	CHF 300.-
4 ^{ème} versement : au 31.05.2025	CHF 200.-
5 ^{ème} versement : au 30.06.2025	CHF 300.-
6 ^{ème} versement : au 31.07.2025	CHF 200.-
7 ^{ème} versement : au 31.08.2025	CHF 200.-
8 ^{ème} versement : au 30.09.2025	CHF 200.-
- **Frais d'inscription : CHF 50.- payables à l'inscription (non remboursables)**
- **Frais d'écolage : CHF 100.- payable en + à la signature du contrat**
- **Prix des examens : CHF 200.- payable le jour de l'examen écrit**

Examen écrit et examen pratique non compris dans la formation : CHF 200.- sont à payer cash ou TWINT, au plus tard le jour de l'examen écrit.



En cas de non-paiement d'une des modalités ci-dessus, l'apprenant rompt par conséquent le contrat signé par le MDC et par lui-même, ce qui entraîne son exclusion de la formation. Le cas sera ensuite transmis à l'Office des poursuites pour l'encaissement de la somme encore due au MDC. Un certificat médical sera accepté en cas de force majeure (voir « Conditions d'annulation »).

Instructions de paiement

Bénéficiaire : Centre de formation le Monde du chat, 1170 Aubonne
IBAN : CH20 8048 5000 0038 1334 7
Banque : Banque Raiffeisen de Gimel, 1188 Gimel
SWIFT-BIC : RAIFCH22485

Passerelle pour obtenir la FSIFP CHIEN, gardiennage

Conditions : tous les cours théoriques et pratiques de la FSIFP sont obligatoires en présentiel et doivent avoir été examinés. Voir conditions générales de la FSIFP CHIEN, gardiennage.

Une fois le certificat de DOG-SITTER, gestion des chiens difficiles obtenu, un complément de cours et l'examen correspondant est à effectuer (sous réserve d'autres cours manqués et non examinés).

Module 7 : gestion d'une pension (date sur le calendrier FSIFP CHIEN, gardiennage de l'année en cours).

Stages obligatoires : *Art. 206 OPA n : l'établissement où s'effectue le stage pratique de formation au sens de la présente ordonnance doit détenir des animaux qui, de par leur nombre et leur espèce, correspondent au moins à ceux que le stagiaire prévoit de prendre en charge. Le responsable de l'établissement doit avoir les qualifications nécessaires à la prise en charge d'animaux (CFC de gardien d'animaux, FSIFP CHIEN, autorisation cantonale). Le stagiaire doit recevoir ses instructions directement de la personne qui assume la garde d'animaux.*

Durée des stages : 3 mois, soit 504 heures au total ou 12 semaines à 42h / semaine.
Délai pour effectuer les stages : 2 ans depuis la signature du contrat de formation passerelle pour la FSIFP CHIEN, gardiennage. Voir le règlement des stages pratiques page 10 des conditions générales de la FSIFP CHIEN, gardiennage ».

Coût : CHF 500.-, payable à la signature du contrat de formation « passerelle FSIFP CHIEN, gardiennage ». Examen théorique du-es sujet-s manquant-s compris.

Délai : il n'y a pas de limite de temps pour effectuer la passerelle.



Conditions d'annulation

En cas d'absence, les cours ne seront ni remplacés ni remboursés.

Les annulations devront être annoncées **par écrit** auprès du Centre de formation.

Conditions d'annulation :

- **Les frais d'inscription sont dus** : dès le dossier déposé au MDC et **non remboursables**.
- **Jusqu'à 2 mois avant le début du cours 1** : le 1^{er} versement à la signature du contrat est dû. Si l'apprenant a versé la totalité du montant de la formation, le solde est remboursé (sauf frais d'inscription).
- **Jusqu'à 15 jours avant le début du cours 1** : 50% des frais de la formation globale sont dus (excepté les frais d'écolage).
- **Jusqu'à 7 jours avant le début du cours 1** : 80% des frais de la formation globale sont dus (excepté les frais d'écolage).
- **Annulation après le début du cours 1** : 100% des frais de la formation globale sont dus (y compris les frais d'écolage).

Les participants inscrits à la formation ne peuvent pas échanger leur place entre eux. L'attribution des places est de la compétence du Centre de formation MDC.

Annulation par le Centre de formation :

L'école peut en tout temps fermer un cours thématique ou une formation professionnelle, pour effectif insuffisant ou autre raison. Cette fermeture entraîne le remboursement intégral de l'écolage si le cours ou la formation n'a pas encore débuté. Dans le cas contraire, le remboursement sera effectué de la part du MDC au prorata des jours de cours déjà dispensés. Aucune indemnité pour dommage ni aucun intérêt ne sont exigibles en cas d'annulation de cours.

Le centre de formation se réserve le droit d'arrêter la formation d'un participant dans les cas suivants :

1. En cas de non-respect des engagements financiers.
2. Si l'étudiant ne semble pas à même d'accomplir la formation d'une manière satisfaisante.
3. En cas de comportement inapproprié avec les chiens lors des cours pratiques,
4. En cas de non-respect d'autrui, et de l'éthique.

L'étudiant sera remboursé uniquement au prorata des cours déjà suivis.

Sur présentation d'un certificat médical, les conditions d'annulation seront discutées et peuvent être annulées.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Formation DOG-SITTER

« Gestion des chiens difficiles »

SESSION 2025

3 pages



Nom :

.....

Prénom :

.....

Adresse :

.....

Code postal/ville :

.....

Pays :

.....

Lieu de naissance :

.....

Date de naissance :

.....

Nationalité :

.....

Etat civil :

.....

Lieu d'origine :

.....

Permis de séjour :

.....

Téléphone portable :

.....

E-mail :

.....

Site internet :

.....



Je m'inscris pour la formation DOG-SITTER, gestion des chiens difficiles



J'ai conclu une assurance RC privée. Auprès de quelle compagnie ? (Joindre la preuve dans le dossier, svp)

.....

Comment avez-vous connu le Centre de formation **Monde du chat/chien** ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Flyer | <input type="checkbox"/> Site internet du Monde du chat/chien |
| <input type="checkbox"/> Journaux/médias | <input type="checkbox"/> Newsletter |
| <input type="checkbox"/> Facebook/Instagram | <input type="checkbox"/> Club de race |
| <input type="checkbox"/> Bouche à oreille | <input type="checkbox"/> Autre |

Déclaration de bonne santé :

Je certifie être actuellement en bonne santé physique et psychique pour entreprendre une formation de DOG-SITTER, gestion des chiens difficiles

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

Remarques :

.....
.....
.....
.....
.....

Je souhaite payer ma formation de la manière suivante :

- En 1 fois à la signature du contrat (avec un rabais de 60.-)
- En 4 fois sans frais supplémentaires
- En 8 fois sans frais supplémentaires



Modules facultatifs (prix spécial) :

Je m'inscris aux modules facultatifs suivants, inscription ferme :

Je règle le montant des modules facultatifs avec mon 1^{er} versement :

Je règle le montant des modules facultatifs au plus tard 2 semaines avant la date du cours :

Veillez cocher les formations supplémentaires choisies :

- | | | |
|---|---|------------------|
| <input type="checkbox"/> Module 4 : | La nutrition du chien (<u>suite M3</u>) (1j) | CHF 170.- |
| <input type="checkbox"/> Module 5 : | Introduction à la CNV (1j) | CHF 170.- |
| <input type="checkbox"/> Module 9 : | Comment créer son entreprise ? (1j) | CHF 170.- |
| <input type="checkbox"/> Module 15 : | Le système familial humain-chien-chat et son lien avec la nourriture (1j) | CHF 170.- |

Je certifie l'exactitude des données ci-dessus et avoir pris connaissance des « Conditions générales » et des « Conditions du Centre de formation Monde du chat/chien », de la page 1 à 12. Dernières modifications : 01.07.2024

Lieu :

Date :

.....

Signature :

.....

Joindre la preuve de paiement des frais d'inscription (CHF 50.-) agrafée à ce formulaire. SVP